



Commune de Montanaire

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

N° 1/2026

Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Situation	Parcelle N° 9083 à Saint-Cierges
Propriétaires	Herbettaz Maxim et Pilet Laetitia
Requérant	Herbettaz Maxim et Pilet Laetitia Route de Chapelle 13 1410 Saint-Cierges
Objets concernés	1 pommier et 1 cerisier
Motif	Les deux arbres sont morts.
Plantation compensatoire	sans remplacement, la surface étant déjà suffisamment arborée
Date requête	2 janvier 2026

Affichage au pilier public du 23 janvier 2026 au 22 février 2026.

Thierrens, le 23 janvier 2026

Lundi – mercredi - jeudi : 8h00 – 11h00
mardi : 8h00 – 11h00 / 16h00 – 19h00

021/905.09.30
bourse@montanaire.ch
www.montanaire.ch

